



ACCUEIL DES ÉTUDIANT·E·S TROISIÈME ANNÉE

L'ensemble des personnels et moi-même sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue dans notre université qui est désormais la vôtre.

Entre le mercredi 1^{er} septembre le lundi 6 septembre, vous serez d'abord accueilli·e·s dans vos départements disciplinaires, qui se rattachent chacun à une unité de formation et de recherche (UFR). Les responsables de votre formation vous y présenteront l'organisation de vos études, les différents enseignements que vous suivrez au cours des deux semestres, et l'ensemble des informations administratives dont vous avez besoin. Des temps de présentation des enseignements transversaux et optionnels sont également prévus ainsi que des stands d'informations relatifs à vos droits et votre scolarité. Si vos responsables ont prévu des temps de rencontre supplémentaires la semaine du 6 septembre, vous en serez informé·e·s lors de votre première journée d'accueil au plus tard.

Tous les temps de réunion qui vous seront proposés d'ici le 13 septembre, date de début des enseignements, sont utiles et c'est pourquoi votre présence - et celle des redoublant·e·s - y est obligatoire.

Après plus d'une année perturbée par la crise sanitaire, cette rentrée a certainement pour vous un caractère particulier, entre désir de retrouver une vie étudiante normale et incertitudes.

Des contraintes sanitaires sont, bien sûr, encore en vigueur dans l'établissement, mais nous espérons que l'année qui s'annonce ne sera pas davantage perturbée ; si cela devait arriver, l'établissement sera en mesure d'assurer la continuité de ses activités dans les meilleures conditions possibles. Nous vous souhaitons à tous et toutes une très bonne rentrée, et formulons le vœu que grâce à votre travail et votre investissement personnel, avec l'aide de vos enseignant·e·s et de l'ensemble des personnels, cette année à Rennes 2 soit pour vous une période d'épanouissement personnel et intellectuel, et de réussite universitaire.

Christine RIVALAN GUÉGO

Administratrice provisoire de l'université Rennes 2

La journée d'accueil des étudiant·e·s inscrit·e·s dans une formation à distance aura lieu le 18 septembre 2021. Cette journée n'est pas obligatoire.

ACCUEIL DANS LES DÉPARTEMENTS DISCIPLINAIRES

Mercredi 1^{er} septembre 2021

Note : pour repérer où se trouve l'amphithéâtre ou la salle où vous devez vous rendre, vous devez vous référer à la lettre majuscule, qui indique le bâtiment (cf. plan en dernière page).
Ex : l'amphi L2 se situe dans le bâtiment L, S1 dans le bâtiment S, etc. Dans chaque bâtiment, une signalétique vous permet de vous orienter. Lorsque plusieurs amphis sont indiqués, les présentations sont réalisées en direct dans l'amphi émetteur (📺), et retransmises par vidéo (📺) et son dans les autres amphis.

UFR ALC (arts, lettres, communication)

- › Arts du spectacle : 13h30 - 15h30
 - Cinéma : amphi B8
 - Théâtre : amphi A1
- › Information-Communication : 13h30 - 15h30
 - Noms de famille A à B : amphi A2
 - Noms de famille C à LE : amphi A3 📺
 - Noms de famille LI à Z : amphi A4
- › Arts plastiques : 13h30 - 15h30 amphis E2, E3 et E4 📺
- › Lettres modernes : 13h30 - 15h30 amphi S1
- › Humanités : 13h30 - 15h30 amphi B019

UFR Langues

- › Arabe : 13h30 - 15h30 amphi T1
- › Espagnol : 13h30 - 15h30 amphi D1
- › LEA : 13h30 - 15h30 amphis B1, B2 📺 et B3

UFR Sciences humaines

- › Psychologie : 13h30 - 15h30 amphis B4 📺, B5, B6 et B7
- › Sciences de l'éducation : 13h30 - 15h30 amphis L2 et L3 📺

Jeudi 2 septembre 2021

UFR ALC (arts, lettres, communication)

- › Histoire de l'art et archéologie : 9h - 11h amphi B8
- › Musicologie : 9h - 11h amphi O1 (Tambour)

UFR Langues

- › Anglais : 9h - 11h amphis E2, E3 et E4 📺
- › Allemand : 9h - 11h salle L146
- › Breton : 9h - 11h salle L144
- › Chinois : 9h - 11h salle L142
- › Italien : 9h - 11h salle L148

- › Portugais : 9h - 11h salle L143
- › Russe : 9h - 11h salle L141

UFR Sciences humaines

- › Sociologie : 9h - 11h amphi S1

UFR Sciences sociales

- › AES : 9h - 11h amphis L1, L2 et L3 📺
- › Géographie - Aménagement : 9h - 11h amphi A4
- › Histoire : 9h - 11h amphis B1, B2 et B019 📺
- › MIASHS : 9h - 11h amphi D1

Lundi 6 septembre 2021

UFR STAPS

Informations générales > **13h30 - 14h15**
Amphis B2, B3, B4, B5, B6, B7 et B8 🗣️
puis informations par parcours ▼

- **Éducation et motricité : 14h15 - 15h45** amphis B2 🗣️ et B3
- **Entraînement sportif : 14h15 - 15h45** amphi B8
- **Management du sport : 14h15 - 15h45** amphis B4 et B5

- **APAS : 14h15 - 15h45** amphi B6
- **Ergonomie : 14h15 - 15h45** amphi B7

PRÉSENTATIONS DES UEO ET ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE SPORT

Jeudi 2 septembre 2021

UFR Arts, Lettres, Communication / UFR Sciences Humaines / UFR Langues / UFR Sciences Sociales

AES, LEA, MIASHS et STAPS ne sont pas concernés par les UEO
11h15 - 11h45 : sport facultatif / **11h45 - 12h45** : UEO
Amphis B1, B2, B3, B4, B5, B6, B7 et B8 🗣️

Lundi 6 septembre 2021

UFR STAPS

16h - 16h30 : sport facultatif
Amphis B2, B3, B4, B5, B6, B7 et B8 🗣️

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE (IP) DES L3

Les étudiant-e-s inscrit-e-s administrativement (paiement des droits effectué) doivent procéder à leur inscription pédagogique en ligne. Cette inscription permet de sélectionner la/les langue(s), les cours au choix, la mineure de complément, les UEO et les options facultatives.

Important : l'inscription pédagogique correspond à l'inscription aux examens, un-e étudiant-e non inscrit-e pédagogiquement n'est pas autorisé-e à se présenter aux examens de la session 1 (initiale).

Licences STAPS L'inscription pédagogique s'effectue en ligne à la suite de l'inscription administrative dès juillet et pour les spécialités sportives à la rentrée.

Autres licences L'inscription pédagogique s'effectue en ligne entre le 2 septembre 2021 (14h) et le 8 septembre 2021 (12h).

Attention : à l'exception des L1 AES, des L1 MIASHS et des L1 LEA, l'inscription pédagogique de rentrée ne concerne que le semestre 1.

Les étudiant-e-s devront impérativement valider leur inscription pédagogique entre le **27 septembre et le 4 octobre 2021**, au titre du premier semestre, via leur ENT. À défaut de validation, l'inscription pédagogique sera considérée comme approuvée en l'état.